



Synthèse des réponses faites à nos quatre questions

Notre questionnaire a été envoyé début mai aux six têtes de liste des principaux partis politiques. Voici le résumé des réponses obtenues par quatre d'entre eux. Vous trouverez l'explication des quatre questions dans notre questionnaire qui est en ligne sur notre site (<https://www.ellesaussi.org/images/Questionnaire-Elles-aussi-candidats-Europe-24.pdf>)

1. Le principe de parité dans la charte européenne des droits fondamentaux

- *Manon Aubry* pour la liste LFI : Favorable à tout texte législatif pour la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions politiques, toutefois sans se prononcer sur la charte européenne des droits fondamentaux. Dit la nécessité de revoir la place des femmes dans les instances de décision, de ne pas les cantonner dans les questions sociales et familiales.

- *Raphaël Glucksmann* pour la liste Parti socialiste/place publique : Plein soutien à cette proposition pour garantir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes à tous les échelons de la prise de décision.

- *Valérie Hayer* pour la liste Renaissance : Favorable à l'inscription du principe de parité dans la charte, qui constitue un bouclier juridique des droits et libertés citoyens de l'UE. Favorable à la parité dans les institutions, agences européennes et les listes aux élections européennes.

- *Marie Toussaint* pour la liste Ecologie/Les Verts : L'Europe doit se renouveler en adoptant un tournant résolument féministe, est d'accord avec cette proposition. Elle propose de mettre en place un mécanisme de parité dans le processus décisionnel de l'UE, y compris les postes les plus élevés.

2. Le modèle français pour l'élection des eurodéputé-es

Manon Aubry pour la liste LFI : Favorable à la généralisation du scrutin proportionnel avec une stricte alternance femme/homme en France, souhaite de l'étendre aux autres pays d'Europe, mais les Etats doivent rester souverains sur le choix du mode de scrutin.

Raphaël Glucksmann pour la liste Parti socialiste/place publique : Favorable à la généralisation au sein de l'UE du modèle français pour l'élection des eurodéputé-es, pour une représentation équitable des femmes et un pas important vers l'égalité réelle en cohérence avec les valeurs fondamentales de l'UE.

Valérie Hayer pour la liste Renaissance : Favorable à cette proposition car c'est la force de la parité qui fait progresser certains enjeux grâce à l'implication des députées européennes et c'est ensemble que nous faisons progresser la société.

Marie Toussaint pour la liste Ecologie/Les Verts : Le modèle français a permis à la parité de devenir une réalité effective. Souhait d'une uniformisation de la procédure électorale des Etats membres avec un mécanisme permettant d'assurer la parité.

3. L'application d'un principe d'Éga-conditionnalité en termes d'égalité femmes/homme

Manon Aubry pour la liste LFI : Notre programme vise à garantir un budget européen sensible au genre, donc favorable au principe d'éga-conditionnalité afin de conditionner les fonds européens au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Raphaël Glucksmann pour la liste Parti socialiste/place publique : Soutien du principe d'égalité conditionnelle qui conditionnerait l'attribution de fonds européens à l'application effective des directives concernant les droits des femmes.

Valérie Hayer pour la liste Renaissance : Croit au principe de conditionnalité à nos valeurs comme l'état de droit et les droits fondamentaux reconnus par la Charte européenne. Cela permet d'avancer dans la réalisation d'objectifs majeurs de l'UE.

Marie Toussaint pour la liste Ecologie/Les Verts : Soutien du conditionnement des financements publics à l'égalité femmes-hommes. Nécessité d'accompagner les porteur·euses de projet dans leur demande de financement.

4, La clause de l'européenne la plus favorisée

Manon Aubry pour la liste LFI : Cette proposition que nous soutenons depuis longtemps est inscrite dans notre programme.

Raphaël Glucksmann pour la liste Parti socialiste/ place publique: Engagés à porter la mise en place de cette clause dès le 10 juin. Nous ferons inscrire le droit à l'IVG et à la contraception dans la charte européenne des droits fondamentaux

Valérie Hayer pour la liste Renaissance : Nous sommes favorables à ce que les femmes bénéficient des meilleures dispositions législatives ayant démontré leur efficacité au niveau national dans chacun des pays de l'UE. C'est dans ce but que nous avons initié le pacte Simone Veil qui a pour but d'effacer les inégalités de genre entre et au sein des Etats membres en les incitant à introduire les mesures le plus progressistes dans leur législation.

Marie Toussaint pour la liste Ecologie/Les Verts : Cette proposition fait partie intégrante de notre programme. Nous sommes pour l'inscription du droit à l'avortement et à la contraception dans la charte européenne des droits fondamentaux.

Deux candidats Francois Xavier Bellamy pour la liste Les Républicains et Jordan Bardella pour la liste du Rassemblement national n'ont pas jugé utile de répondre aux questions d'Elles aussi n'intégrant pas le principe de parité dans leur réflexion.

Les quatre thèmes abordés par **Elles aussi** dans ce questionnaire sont essentiels pour faire progresser la parité et en conséquence le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes au sein même de l'institution Europe pour une société européenne plus juste.

L'égalité des genres constitue l'une des priorités de la Commission européenne avec pour objectifs : la fin des violences et des préjugés sexistes, une égalité de participation et de chances sur le marché du travail ou encore l'équilibre entre hommes et femmes en matière de prise de décision et dans le domaine politique. Le 9 juin l'élection du parlement européen doit permettre de faire progresser l'égalité entre les femmes et hommes. C'est pour cela qu'Elles aussi a questionné les têtes de listes des principaux partis pour faire connaître leur position en matière de parité aux citoyen·nes pour un vote éclairé.